

15 mars 2005 Intervention au Grand Conseil concernant l'université

Monsieur le Président, Chers Collègues,

L'université de Neuchâtel est une petite université, ce qui ne l'empêche pas d'avoir une certaine ambition.

A l'heure actuelle, le paysage des hautes écoles est en train de se restructurer fondamentalement. En particulier, les universités commencent à se coordonner au niveau européen. Nous avons signé et nous sommes en train de mettre en place le processus de Bologne. C'est un premier pas vers la mobilité universitaire.

Mobilité, cela veut aussi dire choix pour les étudiants. De plus en plus, les jeunes vont fréquenter des universités différentes, pas forcément près de chez eux. Ils vont choisir en fonction de leurs goûts, bien sûr, mais aussi en fonction de la réputation de chaque faculté. Quand on sait l'investissement que représente des études universitaires, investissement en temps, en énergie et en argent aussi pour les parents, on peut imaginer qu'on ne veuille pas faire cet investissement si l'on n'est pas sûr que l'enseignement que l'on recevra sera le meilleur. Les étudiants vont donc choisir les meilleures facultés, quelle que soit l'université dans laquelle elles se trouvent. De ce fait, les universités sont bel et bien en concurrence, au niveau suisse en tout cas, dans une moindre mesure aussi au niveau européen.

Cela signifie que si une petite université comme la nôtre, veut continuer d'exister, elle doit faire des choix. Elle ne peut être excellente partout. Elle doit donc se profiler dans les domaines où elle est excellente et abandonner les autres pour pouvoir concentrer ses ressources là où elle est la plus efficace.

Le rapport qui nous est présenté par le rectorat va dans ce sens et je l'approuve donc dans son ensemble. Seulement, il y a un hic ! C'est qu'avant d'abandonner un cours ou un autre, il faut faire une analyse globale. Cette analyse est assez complexe, car le paysage universitaire et les interactions entre les facultés sont complexes.

En premier lieu, je dirais que le nombre d'étudiants qui fréquentent un cours n'est pas un critère déterminant. Les cours les plus pointus n'ont pas forcément beaucoup d'étudiants. Ils peuvent cependant être indispensables à la recherche et à l'excellence de l'université.

Il peut y avoir également une volonté politique de maintenir certains enseignements, comme ce devrait être le cas de l'italien dans un pays multilingue comme la Suisse.

En second lieu, si un cours doit effectivement être supprimé, il ne peut l'être sans organisation préalable. Cela signifie que l'on doit prendre contact avec les autres universités, discuter avec elles de qui fait quoi. Si chacune supprime le cours le moins fréquenté, alors il se pourrait bien qu'elles suppriment en même temps le même cours partout, et ça, ce pourrait être très problématique.

Troisièmement, il faut étudier toutes les répercussions sur les autres cours. En supprimant un cours particulier, on peut déstabiliser un ensemble éducatif, auquel ces heures sont nécessaires.

Enfin, si un cours est supprimé et qu'on sait quelle est l'université qui va le reprendre, encore faut-il coordonner les cours et les déplacements des élèves vers l'autre université.

Ma question : les suppressions de certaines chaires prévues ont-elles répondu à ces examens préalables ?